



L'offre de ces titres est faite dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada où une dispense des lois provinciales sur les valeurs mobilières est immédiatement disponible. Se reporter à la rubrique « Qui est habilité à recevoir des droits? » dans la notice de placement de droits (au sens des présentes). Le placement n'est pas fait dans des territoires où Groupe Prime Drink Corp. n'est pas admissible à une telle offre.

GROUPE PRIME DRINK CORP.

AVIS AUX PORTEURS DE TITRES – 18 JUIN 2025

À l'heure actuelle, nous disposons de fonds de roulement pour les trois (3) prochains mois. Pour combler nos besoins pour 12 mois, 3,84% des titres offerts doivent être pris en livraison.

Le présent avis (l'« **avis de placement de droits** ») vise à aviser les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Groupe Prime Drink Corp. (« **Prime** » ou la « **Société** ») d'un projet de placement de droits (les « **droits** ») de la société (le « **placement de droits** ») leur donnant le droit de souscrire à des actions ordinaires (les « **droits de souscription d'actions ordinaires** ») de la Société aux conditions énoncées dans la notice de placement de droits de la société datée du 18 juin 2025 (la « **notice de placement de droits** ») dont on peut obtenir copie sous le profil SEDAR+ de la société à l'adresse www.sedarplus.ca.

Dans le présent avis de placement de droits, les termes « nous », « nos » et « notre » et les expressions comparables désignent la Société. Dans la présente notice, les termes « vous », « vos » et « votre » et les expressions comparables désignent les actionnaires de Prime. Dans les présentes, sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Qui peut participer au placement de droits?

Chaque porteur d'actions ordinaires inscrit à la fermeture des bureaux (heure de l'est) le 25 juin 2025 (la « **date de référence** ») peut participer au placement de droits. Les droits expirent à 16 h (heure de l'est) (l'« **heure limite** ») le 25 juillet 2025 (la « **date limite** ») après quoi les droits non exercés seront nuls et sans valeur.

Qui est habilité à recevoir des droits?

Les droits ne sont offerts qu'aux porteurs d'actions ordinaires inscrits (les « **porteur admissibles** ») qui résident dans une province ou d'un territoire du Canada (les « **juridictions admissibles** »). Les actionnaires seront présumés être des résidents de l'endroit correspondant à leur adresse inscrite dans nos registres, à moins de preuve contraire à notre satisfaction. Le présent avis de placement de droits et la notice de placement de droits ne sauraient être considérés comme une offre de vente des droits ou des actions ordinaires pouvant faire l'objet d'une émission à l'exercice des droits dans un autre territoire que les juridictions admissibles, ou à des actionnaires qui sont des résidents d'un autre territoire que les juridictions admissibles (les « **porteur non admissibles** ») ni comme une sollicitation d'une offre d'acheter des titres qui y sont décrits. Les droits ne peuvent être exercés par un porteur non admissible ou pour son compte, à moins qu'il ne nous prouve qu'il est un porteur admissible approuvé (un « **porteur admissible approuvé** »), comme il est indiqué ci-après.

Les porteurs non admissibles ne recevront pas un avis d'inscription directe des droits (tel que définit ci-dessous), mais recevront une lettre décrivant comment les porteurs non admissibles peuvent (i) participer au placement de droits, à la discrétion de Prime, ou (ii) transférer leurs droits. Si les porteurs non admissibles ne convainquent pas Prime de leur éligibilité à participer au placement de droits ou ne notifient pas et ne fournissent pas d'instructions de transfert à Computershare Investor Services Inc. en tant qu'agent de souscription (l'« **agent de souscription** »), au plus tard le 18 juillet 2025, leurs droits ne pourront pas être exercés. Au lieu de cela, l'agent de souscription remettra les droits à un courtier sélectionné par la Société, qui tentera alors de vendre les droits restants pour le compte des porteurs non admissibles enregistrés. L'agent de souscription distribuera le produit de cette vente qu'il aura reçu du courtier, le cas échéant, au prorata des porteurs non admissibles enregistrés. Tout droit non exercé à la date limite sera nul et non avenue.

Les États-Unis ne constituent pas une juridiction admissible. Les droits et les actions ordinaires pouvant être émis à l'exercice des droits n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi américaine sur les valeurs mobilières** »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun état américain. Par conséquent, l'offre de droits n'est pas effectuée aux États-Unis et ne doit en aucun cas être interprétée comme une offre de vente de titres à une personne américaine ou à une personne située aux États-Unis, ni comme une sollicitation à cet effet ou dans ce pays d'une offre d'achat de titres de la société. Par conséquent, les



souscriptions d'actions ordinaires ne seront pas acceptées de la part ou pour le compte d'actionnaires dont l'adresse d'enregistrement se trouve aux États-Unis ou que la Société estime se trouver aux États-Unis, ni de la part de personnes américaines. Les termes « États-Unis » et « personne américaine » sont définis dans le *Règlement S* de la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

Combien de droits sont placés?

Nous offrons un total de 353 409 888 droits aux porteurs admissibles à la date de référence, pour acheter jusqu'à un total de 353 409 888 actions ordinaires.

Combien de droits recevrez-vous?

Chaque actionnaire qui réside dans une juridiction admissible recevra un (1) droit pour chaque (1) action ordinaire détenue à la date de référence .

À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque droit confère au porteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire au prix de souscription de 0,0825 \$ (le « **prix de souscription** ») par droit de souscription d'une action ordinaire (le « **privilège de souscription de base** »). Aucune fraction de droits ou d'actions ordinaires ne sera émis.

Le porteur admissible ou le porteur admissible approuvé qui exerce la totalité de ses droits aux termes du privilège de souscription de base aura le droit de souscrire au prorata des droits de souscription d'actions ordinaires qui n'ont par ailleurs pas été souscrites, le cas échéant, aux termes du privilège de souscription de base, au prix de souscription (le « **privilège de souscription additionnelle** »).

Tout porteur admissible qui exerce ses droits doit joindre le paiement en dollars canadiens par chèque certifié, traite bancaire ou mandat payable à l'ordre de Computershare Investor Services Inc., l'agent des droits de Prime, au plus tard à l'heure limite à la date limite.

De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Les droits seront attestés par des avis d'inscription directe des droits cessibles (individuellement, un « **avis d'inscription directe des droits** »). Chaque porteur admissible à la date de référence a reçu son avis d'inscription directe des droits applicable avec le présent avis de placement de droits.

Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent** ») dans le système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** ») et que vous êtes un résident d'une juridiction admissible. Le nombre total de droits auquel tous les porteurs admissibles véritables ont droit à la date de référence sera émis à CDS et déposé auprès de celle-ci après la date de référence. Vous devriez recevoir une confirmation du nombre de droits émis en votre faveur de la part de l'adhérent applicable, conformément aux pratiques et procédures de ce dernier. CDS sera responsable d'ouvrir et de gérer les comptes d'inscription en compte pour les adhérents qui détiennent les droits.

Des avis d'inscription directe des droits à l'égard de droits émis à des porteurs non admissibles ne seront pas délivrés ni transmis par la Société aux porteurs non admissibles. Les porteurs non admissibles reçoivent le présent avis de placement de droits à titre d'information seulement, accompagné d'une lettre les informant que leurs certificats de droits seront émis et détenus par Computershare Investor Services Inc., à titre d'agent de souscription (l'« **agent de souscription** »), qui détiendra ces droits à titre de mandataire au bénéfice de tous les porteurs non admissibles.

Comment un porteur non admissible peut-il participer?

Le porteur non admissible : 1) qui est situé dans une juridiction autre que les juridictions admissibles; et 2) qui nous prouve que le placement auprès du porteur ou du cessionnaire et que la souscription par l'un d'eux sont légales et conformes à l'ensemble de la législation applicable, notamment en valeurs mobilières (individuellement, « **porteur admissible approuvé** ») peut recevoir un avis d'inscription directe des droits qui lui sera délivré et transmis par l'agent de souscription suivant nos directives. L'agent de souscription détiendra les droits jusqu'au 18 juillet 2025 pour que chaque porteur véritable puisse demander un avis d'inscription directe des droits sur présentation d'une preuve qu'il est un porteur admissible approuvé.



À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible ou un porteur admissible approuvé inscrit et que vous recevez un avis d'inscription directe des droits, vous devez remplir et transmettre votre avis d'inscription directe des droits, avec le prix de souscription pour chaque droit exercé (aux termes de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, aux termes de votre privilège de souscription additionnelle), à l'agent de souscription à l'adresse figurant sur l'enveloppe de retour incluse avec votre certificat de droits au plus tard à l'heure limite.

Si vous êtes un porteur admissible véritable et que vous détenez vos droits par l'intermédiaire d'un adhérent et que vous souhaitez exercer vos droits, la Société s'attend dans la plupart des cas à ce que vous puissiez exercer vos droits de la façon suivante : 1) transmettre à votre adhérent un formulaire de choix du propriétaire véritable dûment rempli dont votre adhérent a besoin pour exercer vos droits; 2) transmettre à votre adhérent le prix de souscription global des droits de souscription d'unités que vous souhaitez souscrire conformément aux conditions du placement de droits (aux termes de votre privilège de souscription de base et, s'il y a lieu, aux termes de votre privilège de souscription additionnelle). **Les adhérents auront une date limite de réception des instructions et du paiement avant la date limite.** Les actionnaires qui sont des porteurs véritables devraient communiquer avec leur adhérent particulier pour obtenir des renseignements détaillés sur la façon d'exercer leur privilège de souscription de base et le privilège de souscription additionnelle.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Le présent avis contient des renseignements essentiels sur Prime. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de Prime sur le site Web de SEDAR+ ou visitez notre site Web à l'adresse www.prime-group.ca ou communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec Jean Gosselin, chef des finances, par courriel à l'adresse info@prime-group.ca ou par téléphone au 514-394-7717. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de Prime.

(s) Alexandre Côté

Alexandre Côté

Chef de la direction